

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Producteurs de théâtre et artistes unissent à nouveau leurs destinées

Montréal, le 13 mai 2004 – Le climat continue au beau fixe à l'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ). Après trois ans de négociations soutenues et un processus de médiation de trois mois, l'APASQ et l'Association des compagnies de théâtre (ACT) viennent de signer, en ce jeudi printanier, une nouvelle convention collective valable pour la période 2004-2007.

L'APASQ se félicite de l'entente conclue avec l'ACT car elle représente sans conteste une avancée dans l'amélioration des conditions de travail des concepteurs en arts de la scène qu'elle représente. Ces artistes créateurs bénéficieront dorénavant de deux types de rémunération possibles ; ils pourront soit être rémunérés sur une base horaire au seuil minimum de 15 \$, soit recevoir un cachet minimum correspondant à une quantité maximale d'heures travaillées. Les avantages acquis grâce à la signature de cette convention ne s'arrêtent pas là, puisque les droits de suite seront versés aux concepteurs dès la première représentation et ce, avec une garantie de dix représentations.

Parmi les autres clauses de cette entente, mentionnons le remboursement par le producteur des frais de matériaux relatifs à la conception des maquettes ainsi que la hausse à 13 % de la part versée par le producteur à la Caisse de sécurité des arts de la scène (CSAS). Tout en garantissant une meilleure protection des concepteurs, cette convention offre la possibilité à tout producteur membre de l'ACT de se procurer des contrats APASQ à un coût raisonnable.

Au-delà de la signature de cette entente, l'ACT s'est engagée à prendre les mesures nécessaires de manière à ce que les droits des artistes soient respectés systématiquement afin d'éviter des situations délicates telles que celles qui avaient mené l'APASQ à déposer des griefs il y a quelques mois.

D'autres ententes en vue

Soulignons que l'APASQ avait, en janvier dernier, signé déjà une nouvelle convention collective avec Théâtres Unis Enfance-Jeunesse (TUEJ). L'APASQ ne compte pas en rester là, puisqu'elle poursuit actuellement plusieurs négociations avec des compagnies de théâtre indépendantes telles que Ex-Machina, Carbone 14 et Le Groupe La Veillée. En outre, la négociation avec l'ADISQ, débutée le 1^{er} mars dernier, se poursuit avec une séance prévue le 27 mai prochain. L'avenir s'annonce donc prometteur pour les « artistes de l'ombre »...

L'APASQ – À la défense des intérêts des « artistes de l'ombre » depuis 1984

L'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) est une association d'artistes reconnue depuis 1984 qui regroupe principalement des concepteurs de costumes, de décors, d'éclairages et de son du milieu des arts de la scène du Québec. Depuis vingt ans, elle veille à apporter aux artistes créateurs qu'elle représente de meilleures conditions de travail. Associée à la Fédération nationale des communications (FNC/CSN), l'APASQ veille à mener à bien avec enthousiasme et conviction sa mission de développement et de mise en valeur de la création scénographique du Québec. Une gamme complète d'informations sur les services offerts par l'APASQ est disponible sur son site Web www.apasq.org